Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

FINANCES

EXERCICE 2024 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DB 20231117 - 121

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le dix novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 31

Absents : 4 (Anissa DAOUI, Dominique CADI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL).

Excusés :
- Thierry JOSEPH, pouvoir à Christian CIOFFI,
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM,
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

I. CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

1. Contexte international

1-1 Une croissance modeste sur fond d'incertitudes géopolitiques

La pandémie de Covid-19, puis la guerre en Ukraine ont mis à l'épreuve les conditions de production dans le monde, affectant nombre de chaînes de valeur industrielles. Les tensions sur l'offre ont ainsi atteint en 2021 et 2022 des niveaux souvent inédits. Ces tensions se sont nettement atténuées courant 2023. Pour autant, certaines persistent, s'agissant par exemple des cours du pétrole, qui ont nettement grimpé cet été, avant même le nouvel accroissement des tensions géopolitiques au Moyen-Orient depuis le 7 octobre.

1-2 L'inflation dans les principaux pays européens

Depuis le début du deuxième trimestre 2023, l'inflation (au sens de l'IPCH) a globalement poursuivi son mouvement à la baisse dans les principaux pays européens, même si elle est restée quasi stable en Allemagne entre juin et août et a légèrement rebondi en Espagne et en France pendant l'été.

Ces évolutions récentes résultent avant tout de celles de l'inflation énergétique. Les prix des carburants, notamment, ont contribué à la baisse de l'inflation énergétique au cours du printemps. Depuis juillet en revanche, ces prix sont repartis à la hausse, dans le sillage des cours du pétrole, conduisant l'inflation énergétique à augmenter de nouveau.

Les prix de l'électricité et du gaz ont également pu contribuer, ces derniers mois, à la baisse de l'inflation énergétique dans la plupart des pays européens.

Par ailleurs, l'inflation alimentaire a également diminué dans les principaux pays européens, contribuant au mouvement baissier de l'inflation d'ensemble. Les prix à la consommation des produits alimentaires ont certes continué d'augmenter mais à un rythme moindre qu'un an plus tôt.

2- La situation économique française

2-1 Le contexte

En dépit des multiples chocs auxquels elle a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), l'économie française a plutôt bien résisté jusqu'ici.

Pour l'année 2023, portée par une croissance soutenue au premier semestre, la prévision de croissance du PIB est envisagée à 0,9 %. Ensuite, la révision à la hausse des prix de l'énergie, conduit à abaisser légèrement les prévisions pour les années 2024 (0,9 %) et 2025 (1,3 %).

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

Indicateurs 2023-2024

	2022	Prev 2023	2024	2025
PIB réel	2,5	0,9	0,9	1,3
IPCH	5,9	5,8	2,6	1,8
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,2	2,8	2,1
Dette publique (en % du PIB)	111,8	109,5	109,4	110,2

Les incertitudes sur les cours de l'énergie font peser un aléa supplémentaire sur les prévisions.

En France, le rebond des prix des produits pétroliers a ainsi contrebalancé en septembre le ralentissement sur un an des autres prix (alimentation, services, produits manufacturés). Mais les prix de l'alimentation ont connu leur premier repli mensuel (-0,3 %) depuis près de deux ans.

Après avoir atteint son pic début 2023, l'inflation totale continuerait de refluer pour s'établir à 4,5 % sur un an au quatrième trimestre de cette année 2023. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait autour de 2 % en 2025.

2-2 Les enjeux des collectivités en 2024

De nouvelles mesures impactant la masse salariale

En juin 2023, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé une augmentation générale du point d'indice de + 1,5 % dès juillet 2023 (après + 3,5 % en juillet 2022), ainsi que d'autres mesures, telles que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires ou encore la hausse du taux forfait de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) depuis le 1er septembre 2023.
À partir de janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires.
Par ailleurs, le gouvernement a annoncé que le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sera réévalué d'un point, faisant passer la part patronale de 30,65 % à 31,65 %.

Un ralentissement de l'évolution des recettes fiscales

Alors qu'en 2023, les collectivités locales ont bénéficié d'une très forte revalorisation de leurs bases foncières, en 2024, elle devrait être un peu moindre : l'évolution en glissement annuel de l'indice de prix à la consommation harmonisé (IPCH) au dernier trimestre 2023 devrait être d'environ 4 %, sous réserve de l'absence de nouveaux chocs sur le prix des matières premières.

Quant aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ils continueront d'être influencés par les conditions d'évolution des ventes dans l'immobilier qui s'inscrivent en baisse continue depuis le début 2023, en lien avec la remontée des taux d'intérêt et le durcissement des conditions d'emprunt. On devrait donc constater une baisse des DMTO en 2024.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

De dépenses de plus en plus orientées vers la transition écologique

Le contexte d'inflation et d'incertitude sur les recettes continue de contraindre les collectivités dans leur recherche de financement pour l'accélération de la transition écologique.

Malgré la contraction des marges de manœuvre financière, les communes devraient poursuivre leurs investissements. En effet, si l'année 2020 a marqué une forte baisse (- 16,3 %), les dépenses d'investissement ne cessent d'augmenter depuis (+ 6,0 % en 2021, + 10,8 % en 2022 et + 7,8 % prévus en 2023). L'augmentation des coûts de la construction et des travaux publics explique une partie de cette hausse, mais cette dernière est aussi le fait de l'engagement des communes dans de nouveaux projets dont la réalisation est notamment nécessaire au regard des défis de la rénovation du patrimoine et de la transition écologique.

2-3 Les dispositions du PLF 2024 relatives aux collectivités territoriales

Augmentation des dotations de l'Etat

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de 222 M€ par rapport à 2023 pour atteindre 27.1 milliards d'euros en 2024.

Elle est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées). Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60% des communes doivent voir leur DGF augmenter en 2024.

L'enveloppe de la dotation pour les titres sécurisés (DTS) passe de 52.4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024. L'objectif étant de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maitrisés les titres d'identité.

Prélèvements de l'Etat destinés aux collectivités

Outre la hausse de la DGF, la hausse de 364 millions d'euros du FCTVA est à noter : la croissance du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) étant liée à la bonne tenue de l'investissement ces deux dernières années et à la décision du gouvernement de rendre les aménagements de terrain éligibles au FCTVA.

En revanche, le gouvernement avait annoncé un coût du filet de sécurité en matière de dépenses énergétiques de 1.5 milliard d'euros en 2023 : ce dispositif est évalué désormais à un coût de 400 millions d'euros. Seulement 5% des communes devraient percevoir la dotation.

Budget vert 2024

Le budget vert de l'État devrait mobiliser 40 Md€ de crédits en 2024, en hausse de 7 Md€ par rapport à 2023. La rénovation énergétique des logements, les transports collectifs, mais aussi la préservation de la biodiversité et la politique de la Ville figurent parmi les principaux bénéficiaires.

La **rénovation énergétique des logements** est un poste de dépenses important, avec des autorisations d'engagement portées à 5 Md€ en 2024, en hausse de 1,6 Md€ par rapport à 2023. 1,6 Md€ de crédits sont également dédiés à la rénovation des bâtiments des collectivités locales (500 M€) et des écoles (500 M€, dans le cadre du fonds vert).

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

Les moyens affectés aux QPV sont également réévalués à partir de 2024, année charnière qui verra la signature des nouveaux contrats de ville 2024-2030. Au total, les crédits de la politique de la ville s'élèveront à 600 M€ en 2024.

La dotation budgétaire aux politiques d'aménagement, c'est-à-dire le soutien de l'État aux grandes opérations d'urbanisme et aux opérations d'intérêt national, atteindra quant à elle 60 M€, fléchés principalement vers la production de logements.

Fonds vert

L'année 2023 a été marquée par la création du « fonds vert », qui vise à aider les collectivités locales à lutter contre les évènements climatiques. Au départ doté de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) il passera à 2,5 milliards d'euros en 2024. En revanche, les dotations de soutien à l'investissement local (2 milliards d'euros) seraient stables.

Le gouvernement a par ailleurs annoncé en juin 2023 une hausse de la dotation biodiversité, qui doit plus que doubler pour atteindre 100 millions d'euros en 2024 (après 41,6 millions d'euros en 2023) ; ce concours particulier aura donc été multiplié par vingt en cinq ans seulement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations retenues découlent de ce contexte et des objectifs politiques suivants :

- Maintien d'un niveau élevé des dépenses énergétiques et d'alimentation lié à l'inflation,
- Poursuite des mesures gouvernementales en matière de masse salariale,
- Maintien des engagements en matière d'investissements pour continuer à développer et embellir la ville.

Le budget primitif 2024 a été construit sur une hypothèse d'inflation à 2.6 % en 2024.

A. Fonctionnement

A.1 Recettes de fonctionnement

a) Produits de la fiscalité

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de 3 paramètres :
- Les taux
- La variation physique des bases (plus ou moins de locaux)
- La revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives

- Les taux

Les taux de fiscalité directe restent inchangés en 2024 par rapport à 2023.

- La variation physique des bases

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

Les prévisions de livraison de programmes immobiliers permettent d'envisager une augmentation des bases physiques, estimée à 0.5% en 2024.

- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis 2018, la loi de finances détermine le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).
A législation constante, le coefficient d'actualisation des bases d'imposition en 2024 pourrait atteindre 4,2 %.

Evolution des recettes fiscales

Exercices	CA 2022	Prev 2023	2024	2025
Produit fiscal strict	16 617	19 391	20 239	20 771
Variation	3,35%	16,69%	4,37%	2,63%
dont revalorisation des bases	3,30%	7,10%	4,20%	2,60%

b) FPIC

La CAPI et ses communes membres sont devenues contributrices à compter de 2021.
Cette perte de recettes cumulée à la contribution au FPIC impacte de manière importante le budget de fonctionnement de la Ville.

	2021	2022	2023	2024	2025
Attribution FPIC (k€)	181	0	0	0	0
Contribution FPIC (k€)	**89**	**274**	**384**	**490**	**500**
Solde net (k€)	92	-274	-384	-490	-500
Diminution en cumulé (année de référence 2021)		-274	-658	-1148	-1648

Le montant de la contribution 2023 s'élève à 384 k€ et est inférieure à nos prévisions.
Un montant de 490 k€ est inscrit, à titre prévisionnel, en 2024.

c) Dotations d'Etat (DF/DSU)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) fonctionnant à enveloppe fermée, un écrêtement vise à opérer un redéploiement de crédits entre les différentes parts de la DGF. L'écrêtement sur la dotation forfaitaire (DF) des communes vise à dégager des crédits pour financer les hausses constatées sur d'autres composantes de la DGF : hausses liées à l'augmentation de la population, à la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR), aux évolutions de la carte intercommunale et de la carte communale.

Mais la loi de finances pour 2023 a acté la suppression de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes en 2023. Ainsi 95 % des collectivités ont vu leur DGF maintenue ou augmentée par rapport à 2022. C'est le cas pour la commune de Bourgoin-Jallieu dont la DGF a augmenté de 116 k€ en 2023.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire (k€)	1 474	1 345	1407	1413	1306
Dotation de Solidarité Urbaine DSU (k€)	891	943	997	1058	1120
Total (k€)	**2 365**	**2 288**	**2 404**	**2 471**	**2 426**
Evolution en k€ (année n-1 / année n)		-77	116	67	-45

Le montant de la DGF continuera de progresser légèrement en 2024 (+ 67 k€) avant de diminuer en 2025.

d) Les produits des domaines, services et de gestion

Une hausse des recettes de produits de services a été constatée en 2023 : il s'agit essentiellement des redevances périscolaires du fait de l'augmentation de la capacité d'accueil (+ 68 k€), des redevances d'occupation du domaine public (+57 k€), des recettes de stationnement (+ 124 k€) et des recettes de forfait post stationnement (+ 168 k€).

Exercices	CA 2022	Prev 2023	BP 2024	2025
Produits des services	5 331	5 673	6 022	6 082

Cette hausse se poursuivra en 2024.

L'ensemble de ces éléments permet de fixer les recettes réelles de fonctionnement (RRF) comme suit :

Exercices	CA 2022	Prev 2023	BP 2024	2025
RRF	39 833	41 401	42 091	42 795
Variation		3,94%	1,67%	1,67%

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2023 s'explique en majeure partie par la hausse des recettes fiscales.

A.2 Dépenses de fonctionnement

a) Masse salariale

	CA 2022	Prev 2023	BP 2024	2025
Masse salariale	21 739	22 138	22 998	23 458
Variation		1,84%	3,88%	2,00%

Une progression de 3,9 % est envisagée en 2024 par rapport à 2023. La masse salariale absorbe notamment l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2023 et de la revalorisation du SMIC.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

Cette progression intègre en grande partie le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de la masse salariale à hauteur de 3.1% soit 717 800 € : échelons, avancement de grade, revalorisation de 5 points en janvier 2024, impact augmentation des cotisations patronales CNRACL.

b) Charges à caractère général

L'augmentation des charges à caractère général de 2023 par rapport à 2022 est due à la hausse des dépenses énergétiques et à la hausse du budget alimentation.

En 2024, on anticipe une baisse du montant des dépenses énergétiques (électricité et gaz).

Exercices	CA 2022	Prev 2023	BP 2024	2025
011 en K€	9 038	10 585	10 453	10 558
Variation		17,12%	-1,25%	1,00%

c) Autres dépenses de fonctionnement

Les subventions aux associations sont en légère hausse avec un budget de 1,095 M€ (+ 36 k€). La subvention au budget du CCAS devrait s'élever à 921 k€ en 2024 contre 842 k€ en 2023.

Le budget CCAS est également impacté par la hausse des dépenses énergétiques et des dépenses de personnel.

d) Objectif global d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

L'objectif global d'évolution est présenté en euro courant et constant (corrigé de l'inflation prévisionnelle) afin d'avoir une vision fidèle de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville :

Exercices	CA 2022	Prev 2023	BP 2024	2025
DRF en K€	33 803	36 116	37 103	37 628
Variation en € courant	9,19%	6,84%	2,73%	1,41%
Inflation	5,30%	4,90%	2,60%	2,00%
Variation en € constant	**3,89%**	**1,94%**	**0,13%**	**-0,59%**

La forte hausse des dépenses dès 2022 est due à la hausse des dépenses énergétiques et à l'augmentation de la masse salariale.

Corrigées de l'inflation, les dépenses réelles de fonctionnement sont stables en 2024 par rapport aux prévisions 2023.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

A.3 Synthèse et ratios de gestion

Exercices	CA 2022	Prev 2023	BP 2024	2025
RRF (K€)	39 833	41 401	42 091	42 795
DRF (K€)	33 803	36 116	37 103	37 628
Epargne brute ou CAF	**6 030**	**5 285**	**4 988**	**5 167**
Amortissement de la dette	3 379	2 953	2 769	3 035
Epargne nette	**2 651**	**2 332**	**2 219**	**2 132**

L'épargne nette s'est maintenue à un niveau correct en 2022, du fait de l'augmentation des recettes de fonctionnement, et reste stable à partir de 2023 grâce à l'augmentation des recettes fiscales.

Investissement

B.1 Les engagements pluriannuels envisagés

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), la ville s'inscrit dans une démarche volontaire de gestion de ses opérations d'équipement en autorisations de programme (AP/CP).

Pour l'année 2024, les principaux investissements envisagés et gérés en autorisations de programmes sont les suivants :

AP	DENOMINATION PROJET	MONTANT TOTAL OPERATION	CUMUL DEPENSES <2023	DEPENSES 2023	DEPENSES 2024	DEPENSES 2025 et après
2015000003	RENOVATION HOTEL DE VILLE	1 330 000 €	1 002 461 €	0 €	100 000 €	227 539 €
2018000002	REVISION DU PLU 2	444 400 €	317 880 €	59 520 €	67 000 €	
2019000001	OAP PONT DE JALLIEU	199 106 €	48 146 €	960 €	150 000 €	
2019000003	RESTRUCTURATION DU CTM CHAMPFLEURI	3 700 000 €	1 563 472 €	1 200 000 €	550 000 €	386 528 €
2019000004	CONSTRUCTION DU NOUVEAU THEATRE	10 500 000 €	86 206 €	0 €	0 €	10 413 794 €
2019000005	AMENAGEMENT PLACE CARNOT	2 900 000 €	2 060 048 €	704 952 €	135 000 €	
2019000007	CREATION REST SCOLAIRE JEAN ROSTAND	2 009 000 €	1 919 035 €	89 965 €	0 €	
2020000001	OAP PAUL BERT / H BERLIOZ / DE GAULLE	2 057 294 €	1 435 183 €	308 177 €	152 400 €	161 534 €
2020000002	OAP CHANOINE ANGELVIN	520 000 €	0 €	10 000 €	0 €	510 000 €
2020000003	PONT ST MICHEL : Travaux de requalification et ses abords	2 000 000 €	491 851 €	250 149 €	1 258 000 €	
2020000004	AMENAGEMENTS QUARTIER CHAMPARET	2 750 000 €	2 081 678 €	615 062 €	15 000 €	38 260 €
2021000001	PLAN ECOLE (2021/2025)	2 400 000 €	571 702 €	500 000 €	450 000 €	878 298 €
2021000002	PALAIS DES SPORTS	1 600 000 €	79 665 €	930 000 €	550 000 €	40 335 €
2021000003	OPTIMISATION DU PATRIMOINE BATI	1 000 000 €	12 740 €	300 000 €	580 000 €	107 260 €
2023000001	RENOVATION BOULEVARD ST MICHEL	3 000 000 €	0 €	25 000 €	250 000 €	2 725 000 €

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

B.2 Besoin de financement

Le besoin ou la capacité de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal au solde des dépenses d'investissement hors dette par rapport aux recettes d'investissement (y compris capacité d'autofinancement mais hors emprunt) réalisées au cours de l'exercice. Si ce solde est négatif on parle de besoin de financement devant être couvert par l'emprunt et si, à l'inverse, il est positif il s'agit d'une capacité de financement affectée au remboursement anticipé de la dette ou au fonds de roulement.

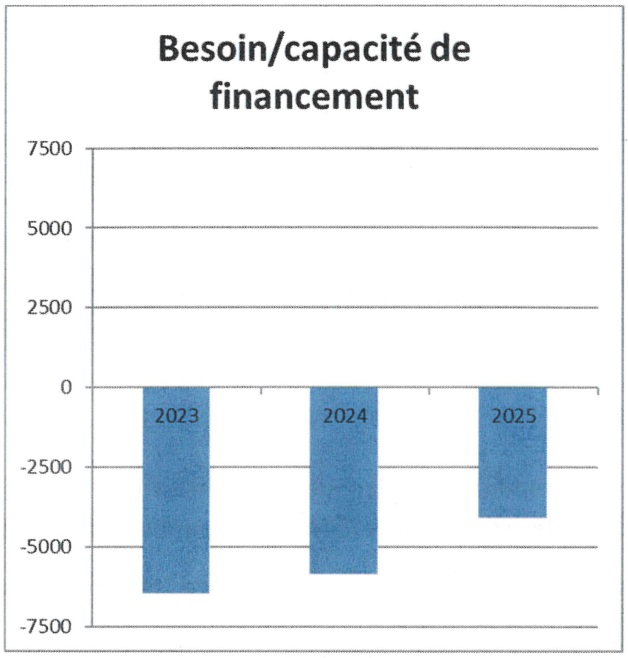

En 2023, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt, et va par conséquent prélever sur son fonds de roulement selon les prévisions de réalisation des dépenses d'investissement.

En revanche, pour 2024, le besoin de financement devra être couvert par de l'emprunt.

B- La structure et la gestion de la dette

C.1 Evolution prévisionnelle de l'encours de dette

L'encours de la dette a augmenté en 2022 suite à un emprunt de 5 M€, portant ainsi l'encours à 23 721 k€ au 31/12/2022.

La politique d'investissements étant ambitieuse sur la durée du mandat, l'encours, après avoir baissé en 2023, devrait atteindre 24 310 k€ au 31/12/2024.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

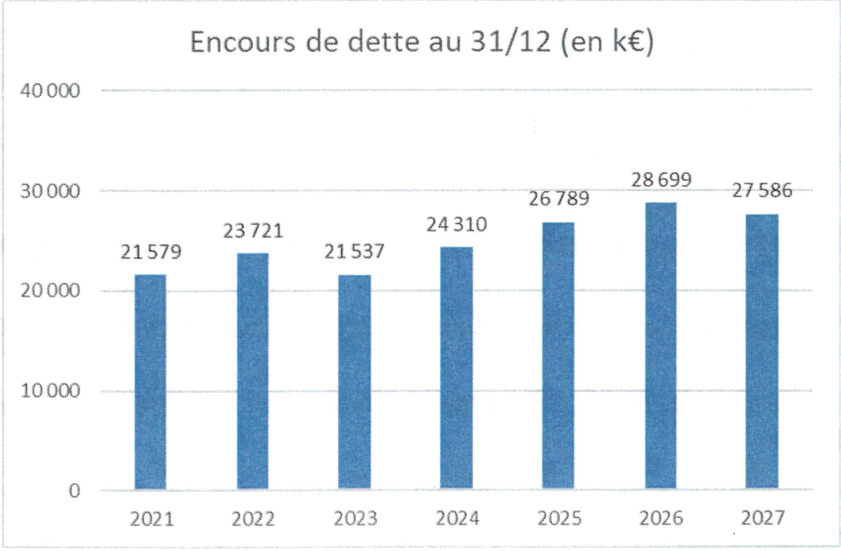

C.2 Structure de la dette (Charte de bonne conduite)

Matrice de risque Charte de bonne conduite

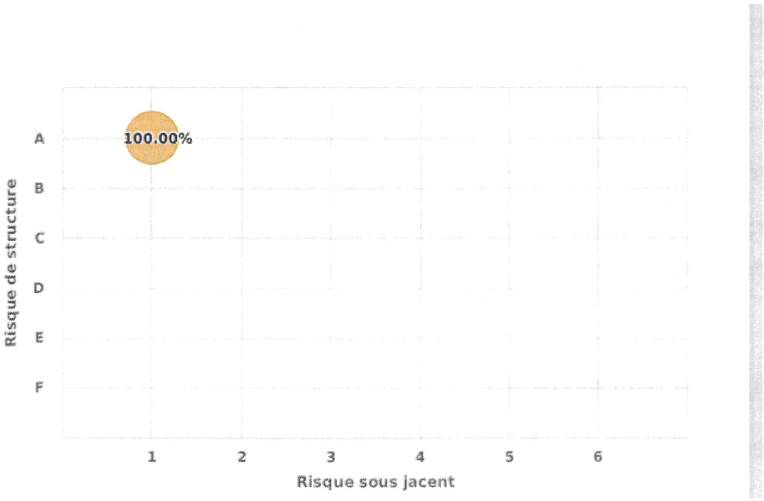

Valeurs au 27 octobre 2023.

Produits non structurés (1A) : 100 %
Le pourcentage indiqué correspond au pourcentage de l'encours.

La dette de la collectivité est entièrement composée de produits non structurés (risque nul).
Un seul produit souscrit en 2003 était qualifié « à risque », mais il s'est terminé en 2023.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

Capacité de désendettement

Ce ratio vise à mesurer le nombre d'années nécessaire pour désendetter la Ville si la capacité d'autofinancement brute était entièrement affectée au remboursement de la dette. Il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, ce qui est le cas de la Ville.

Au 31/12/2024 celle-ci pourrait atteindre 5,3 ans (pour une prévision de 4,3 ans en 2023).

La dette par habitant augmenterait à 798 € au 31/12/2024 (pour une prévision à 709 € en 2023).

Pour comparaison au 31/12/2022, la dette par habitant est de 805 € pour une moyenne de strate à 999 € / habitant.

II. DONNEES RH

L'organigramme de la ville de Bourgoin Jallieu s'articule autour de 4 directions : Générale, Ressources, Technique et Population ; Cette dernière intégrant l'établissement public du CCAS.

Au total, l'effectif comprend 533 personnes réparties comme suit :

PRESENTS AU 01/10/2023	DIRECTION GENERALE DES SERVICES/CABINET DU MAIRE	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES	DIRECTION GENERALE ADJOINTE POPULATION	DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	**TOTAUX**
FEMMES	18	73	206	30	**327**
HOMMES	16	18	44	107	**185**
VACANTS	1	4	5	11	**21**

La répartition par sexes fait apparaitre une majorité de femmes dans les directions Ressources et Population. Les services techniques sont composés d'une majorité d'hommes.

REPARTITIONS DES AGENTS SELON LE SEXE, LA CATEGORIE

L'effectif est composé majoritairement de femmes quelle que soit la catégorie statutaire.

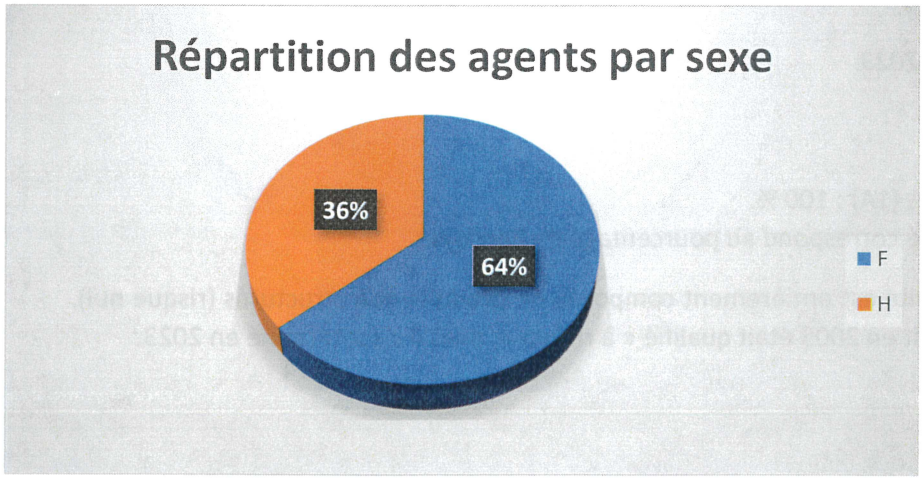

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

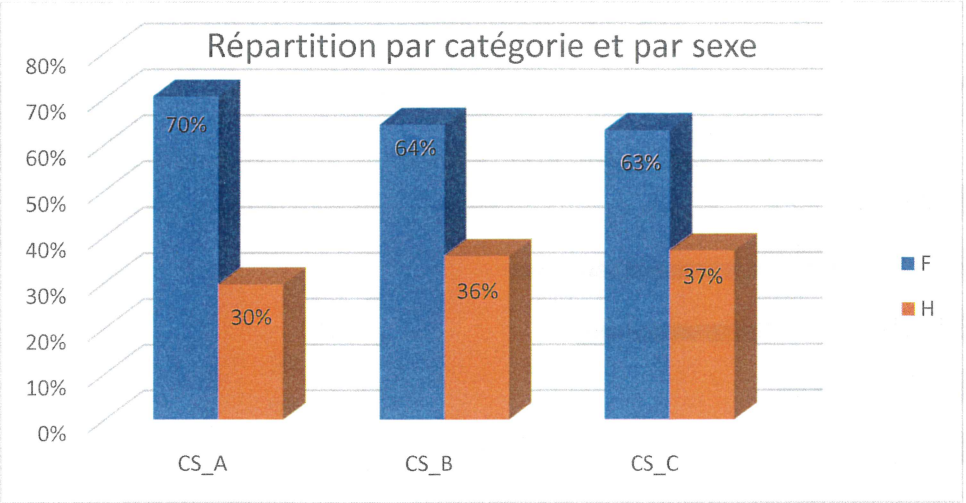

RECRUTEMENTS

75 commissions de recrutement ou entretiens de mobilité se sont tenues entre le 1er janvier et le 31 octobre 2023.

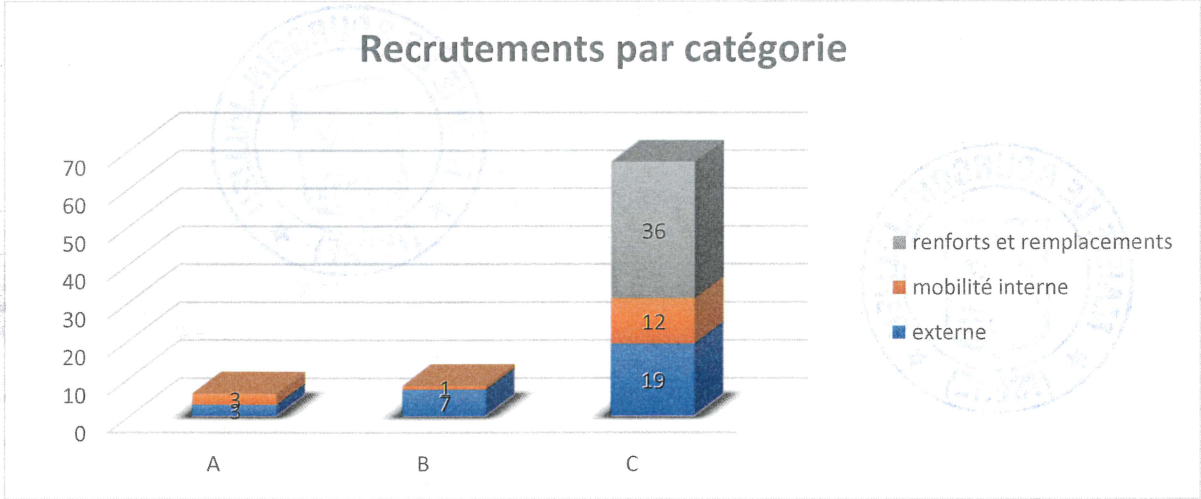

EVOLUTION DE CARRIERE

40 agents ont bénéficié en 2023 d'une évolution de carrière par avancement de grade ou promotion interne.

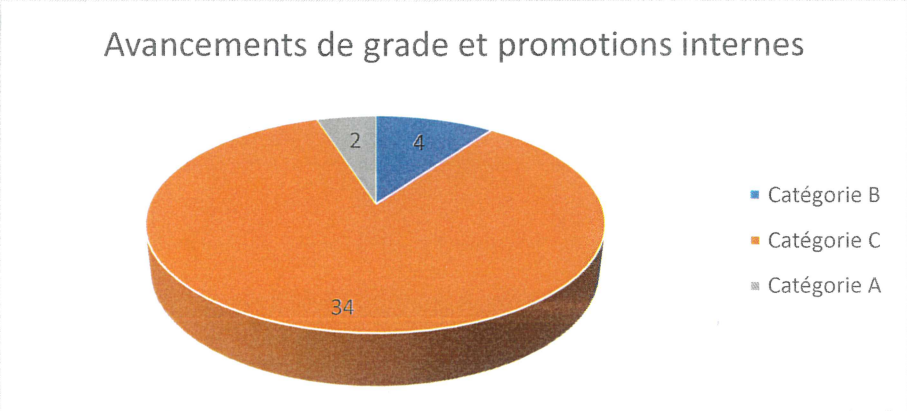

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_121_D-DE

PYRAMIDE DES AGES

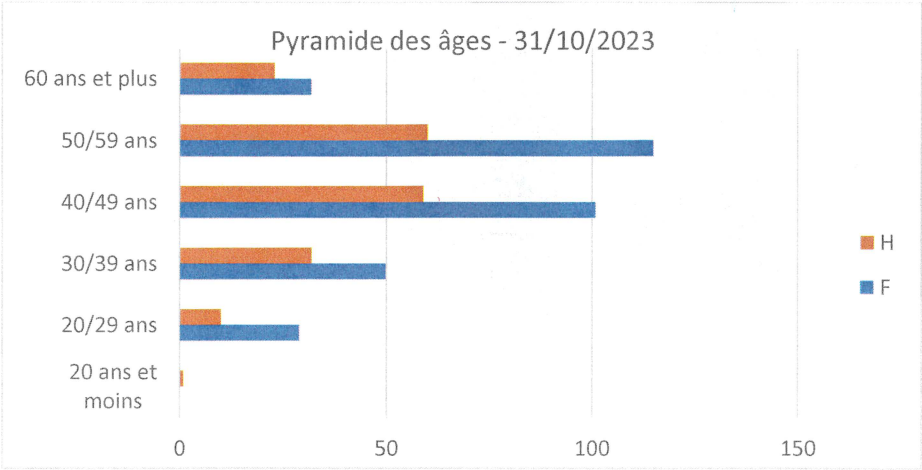

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 17 novembre 2023

Le Maire

Le secrétaire de séance

M. le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.